

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_153 - VOIRIE AVENANT N°1 - CONVENTION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNE DE NOCHIZE

Par délibération n°2018-144 en date du 17 décembre 2018, la Communauté de Communes le Grand Charolais a décidé de confier la gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire aux communes membres intéressées.

La commune de Nohizy souhaite désormais adhérer à l'offre de marché «assainissement des eaux pluviales » conclue par la Communauté de Communes Le Grand Charolais à partir de 2026.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver un projet d'avenant à la convention de gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conclue avec la commune de Nohizy.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant approbation de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-144 en date du 17 décembre 2018 portant approbation d'une convention de gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec les communes membres,

Vu la délibération n° 2019-09 du 03 avril 2019 de la commune de Nohizy portant approbation d'une convention de gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire située sur le territoire de la commune de Nohizy,

Considérant qu'une communauté de communes peut confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a confié la gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire située sur le territoire de la commune de Nohizy à ladite commune,

Considérant l'accord-cadre de travaux : Entretien des voiries d'intérêt communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention de gestion joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 novembre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 26 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de gestion de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec la commune de Nochize tel qu'il est joint en annexe,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais